


**PERMIS DE CONDUIRE COMMUNAUTAIRE CATÉGORIE D**
**CONTEXTE**

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE, et à l'arrêté du 12 mai 2014 relatif aux livrets d'apprentissage des catégories C1, C1E, C, CE du permis de conduire.

**PRÉ-REQUIS**

- Être apte sur le plan médical
- Savoir lire et écrire le français
- Être titulaire du permis B en cours de validité.
- Être âgée de 24 ans (21 ans si engagement à suivre une FIMO dans un délai de 1 an, mais restriction ligne 50km jusqu'à 23 ans)
- L'Epreuve Théorique Générale du code de la route est à repasser, si la dernière catégorie de permis date de plus de 5 ans

**DURÉE**

- 70 heures sur 2 semaines

**DISPOSITIFS DE SUIVI**

- Feuilles de présence

**DISPENSATEUR DE FORMATION**

- Formateur diplômé BEPECASER.

**VALIDATION DES ACQUIS**

- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

- Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route avec un véhicule à double commandes.
- E-learning

**MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS**

Inscription possible sous 48h auprès du secrétariat

**LIEU ET NATURE DE L'ACTION**

CF3D, 1698 Route de Saint Genix, 38490 AOSTE

**RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES**

M. LETONDOR

**ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :**

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

**TARIFS ET FINANCEMENTS**

- A partir de 2 600.00€ TTC

**PERSONNES CONCERNÉES**

Toutes personnes désireuses d'accéder à la conduite de véhicules isolés de transport en commun de personnes de plus de 9 places assises, conducteur compris. Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg.

**OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION**

- Connaître les principales règles de circulation.
- Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers
- Connaître la signalisation spécifique.
- Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et de son entretien.
- Maîtriser les manœuvres de marche avant et de marche arrière avec le véhicule.  Devenir un éco-conducteur de véhicules de transport en commun de personnes responsable.
- Obtenir le permis de conduire catégorie D.
- Une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire au terme de sa formation.

**CONTENU DE LA FORMATION**
**COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul**

- La mécanique et le fonctionnement du véhicule
- Les organes de commande
- Les vérifications lors de la mise en route
- La conduite du véhicule

**COMPÉTENCES 2 : Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité**

- Les réglementations spécifiques au transport en commun de personnes
- Les vérifications de l'état du véhicule
- Les manœuvres avec le véhicule

**COMPÉTENCES 3 : Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation**

- La signalisation spécifique au transport en commun de personnes
- Les règles de placement et de circulation
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit

**COMPÉTENCES 4 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

**COMPÉTENCES 5 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique**

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite
- La recherche de souplesse dans la conduite pour le confort et la sécurité des passagers transportés.
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport en commun
- Le comportement en cas de panne ou d'accident en tenant compte de l'attitude à adopter vis-à-vis des passagers transportés.
- Les aides à la conduite
- Les impacts écologiques liés à la conduite